

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 3 JUIN 2016	N°DL2016_066
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
FINANCES	
Budget principal - Compte administratif 2015	
<u>SYNTHESE</u>	
Il convient d'arrêter le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.	

Monsieur le Président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale ;

Le compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice 2015 a été arrêté au 31 décembre 2015.

Ce compte administratif se présente en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale, receveur de la collectivité, et ses résultats en euros sont les suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	59 892 021,17	111 960 077,25
DEPENSES		
Mandats émis	48 809 254,31	110 695 312,49
Résultat de l'exercice		
Excédent	11 082 766,86	1 264 764,76
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-12 952 806,37		11 082 766,86	-1 870 039,51
Fonctionnement	+ 14 638 832,56	12 952 806,37	1 264 764,76	+ 2 950 790,95
Total	1 686 026,19	12 952 806,37	12 347 531,62	+ 1 080 751,44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 3 JUIN 2016

Délibération n°DL2016_ 066: Budget principal - Compte administratif 2015

Date de la convocation : 27/05/2016

Date de publication :

L'an deux mille seize et le trois du mois de juin à quatorze heures trente, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mékia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Valérie DAVID, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascale PELLEGRINO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL,

ETAIT REPRESENTE : Henri CHIRIS par Geneviève PISCITELLI, conseillère suppléante

ONT DONNE POUVOIR : Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY à Nicole NUTINI (jusqu'à la délibération n°75), Claude BOMPAR à Claude BLANC, Catherine BUTTY à Valérie DAVID, Magali CONESA à Mékia ADDAD, Fabrice LACHENMAIER à Paul EUZIERE, Claude MASCARELLI à Jean-Marie BELVEDERE, Christophe MOREL à Valérie COPIN, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Philippe WESTRELIN à Dominique BOURRET, Jean-Claude ZEJMA à Gérard DELHOMEZ.

ETAIENT ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Corinne RICHARDSON, Patricia ROBIN,

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET à la délibération n°62, Franck BARBEY à la délibération n° 76.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Gilles RONDONI après la délibération n°79 et a donné pouvoir à Franck BARBEY, Gérard DELHOMEZ après les délibérations n° 80 et 96 (délibération avancée après la n°80) et a donné pouvoir à Joël PASQUELIN, Muriel CHABERT après la délibération n°78 et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, François BALAZUN après la délibération n° 84 et a donné pouvoir à Jean-Marc DELIA, Pierre BORNET après la délibération n°85 et a donné pouvoir à Michèle OLIVIER, Marie-Claude RENARD après la délibération n°86 et a donné pouvoir à Anne-Claire LIEGE, Jacques VARRONE après la délibération N° 88 et a donné pouvoir à Gérard MERO, Jean-Paul HENRY après la délibération n°90 et a donné pouvoir à Christian ZEDET.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 31 mai 2016 ;

Monsieur le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote. Monsieur Jean-Marc Délia se voit confier la présidence de la séance.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Fabrice Lachenmaier, Catherine Seguin-Kuratle ; contre : Paul Euzière, Mékia Addad, Magali Conesa, Jean-Marc Degioanni, Mireille Bancel) décide :

- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	59 892 021,17	111 960 077,25
DEPENSES		
Mandats émis	48 809 254,31	110 695 312,49
Résultat de l'exercice		
Excédent	11 082 766,86	1 264 764,76
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-12 952 806,37		11 082 766,86	-1 870 039,51
Fonctionnement	+ 14 638 832,56	12 952 806,37	1 264 764,76	+ 2 950 790,95
Total	1 686 026,19	12 952 806,37	12 347 531,62	+ 1 080 751,44

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.


Le Président


Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20160603-2016066-DE

Regu le 14/06/2016